

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

OBJET : 2025-05B TE05

Plan de financement pour les études de faisabilité du réseau de chaleur sur la commune de Tallard

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-01-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 15h00, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Étaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude, ARNAUD Jean Michel.

Était en visioconférence : TARDY Lionel.

Étaient excusés : CHANFRAY Corinne, CLAEYMAN Jean Pierre.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du service Finances ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.



Objet : 2025-05B TE05

Plan de financement pour les études de faisabilité du réseau de chaleur sur la commune de Tallard

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification statutaire du SyME05 (devenu depuis Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, ci-après dénommé le Syndicat), notamment l'article 2.2.1, lui permettant d'exercer, en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des installations de production et de distribution de chaleur et de froid,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu la délibération 2024-47 du 1^{er} juillet 2024 de la commune de Tallard ayant pour objet le transfert de la compétence « création et exploitation d'un réseau de public de chaleur ou de froid » à la compétence optionnelle du Syndicat,

Vu la délibération 2024-52AG du 15 octobre 2024 du Syndicat acceptant l'adhésion de la commune de Tallard à sa compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ».

Considérant l'intérêt d'étudier la faisabilité de ce réseau de chaleur sur la commune de Tallard.

Le Président expose :

La Commune de Tallard a délégué au Syndicat sa compétence « Création et Exploitation d'une réseau public de chaleur ou de froid ». Cette compétence s'intègre dans les actions que mène le Syndicat en faveur de la transition énergétique avec une volonté de développer uniquement des réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable.

Pour répondre à la volonté de la commune de Tallard qui a initié la création d'une chaufferie bois pour alimenter les bâtiments communaux et qui souhaite faire profiter les riverains proches de cette énergie renouvelable, il convient de réaliser les études de faisabilité de l'opération.

Le coût des études de faisabilité est estimé à 22 750 €. Cette étude peut être financée par la région SUD PACA à hauteur de 70%.

Plan de financement (HT) :

Coût de l'étude de faisabilité	22 750 €
Subvention Région (70%)	15 925 €
Autofinancement par le Syndicat (30%)	6 825 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Accepte** le principe de réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Tallard,
- **Autorise** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **Accepte** le plan de financement,
- **Sollicite** les subventions,
- **Inscrit** au budget les crédits,
- **Donne** pouvoir au Président pour ordonnancer et signer les dépenses et tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY

Pour extrait conforme

Le Président,
Jean Claude D

